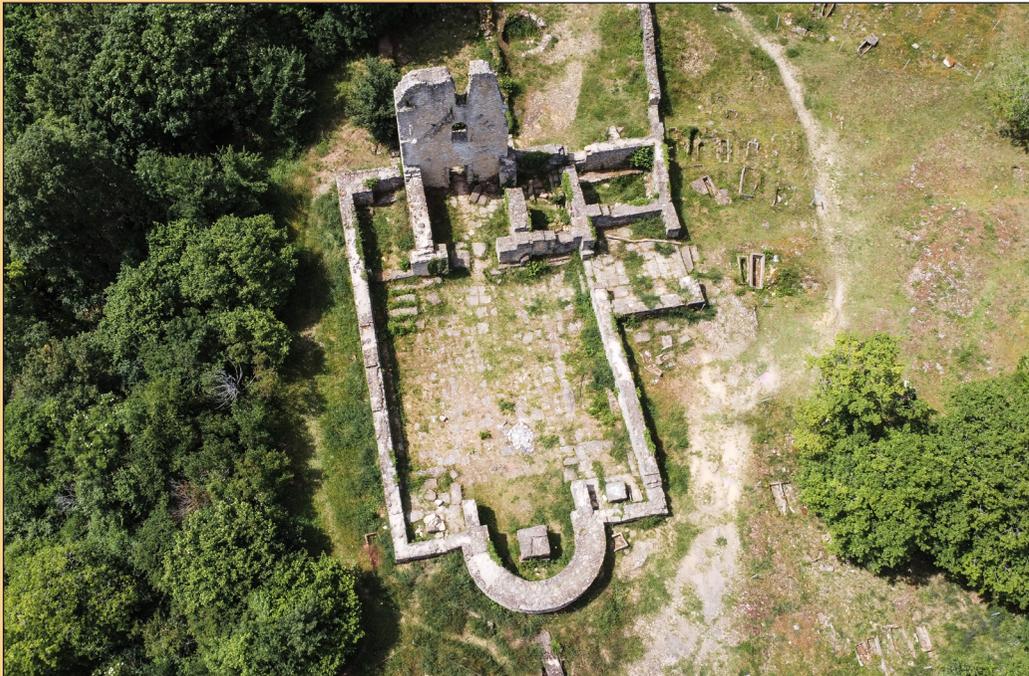
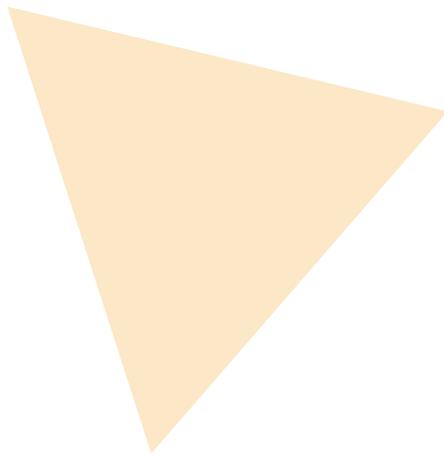


Proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour d'un Monument historique

Site archéologique du Mont-Saint-Germain
et Château de Chahury à Châtel-Saint-Germain (57)

Juillet 2022





PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), l'Eurométropole de Metz a confié au bureau d'études GRAHAL l'élaboration de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques situés sur son territoire.

En concertation avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) de Moselle et la maîtrise d'ouvrage, le présent document suit la méthodologie et l'organisation des dossiers de Périmètres Délimités des Abords (PDA) déjà réalisés par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de Moselle.

SOMMAIRE

I - Démarche	5
II - Patrimoine de la commune et ses enjeux	7
III - Les monuments historiques et leurs rayons de 500 mètres de protection initiaux	14
IV - Limites et enjeux du nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA)	17

I - Démarche

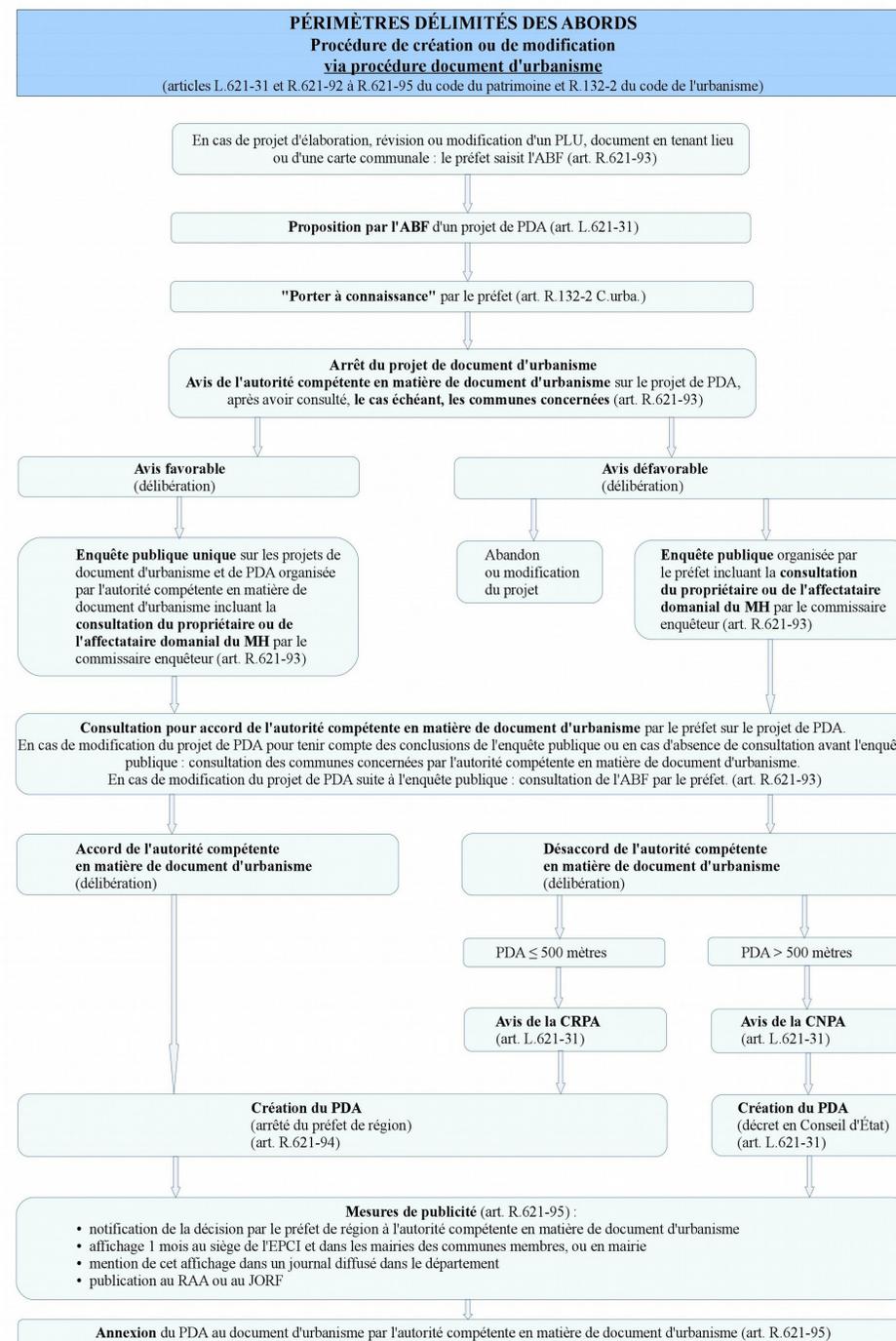
La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine appliquée par le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 prévoit le remplacement des périmètres automatiques des 500 mètres autour des Monuments historiques par des Périmètres Délimités des Abords (PDA), plus adaptés à la réalité et aux enjeux de terrain (articles R.621-92 à 95 du Code du patrimoine).

Le PDA prend en compte les abords des monuments historiques et l'intérêt intrinsèque du patrimoine et il supprime la notion de covisibilité. En effet, jusqu'ici, le champ d'application du contrôle des travaux sur les immeubles situés à proximité des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques reposait sur un double critère : les immeubles concernés devaient être situés dans un périmètre autour de l'édifice protégé (par défaut de 500 mètres de rayon) et être en outre visibles de ce dernier ou en même temps que lui. A ces critères du périmètre de protection et du champ de visibilité, la loi substitue un nouveau mécanisme : la protection au titre des « abords ». Cette protection a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable (qui peut être assortie de prescriptions).

Le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, l'absence d'opposition à déclaration préalable ou l'autorisation prévue au titre des sites classés en application de l'article L. 341-10 du Code de l'environnement tient lieu de l'autorisation requise si l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a donné son accord, le cas échéant assorti de prescriptions motivées.

L'ABF s'assure à cette occasion du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant ainsi que, le cas échéant, du respect des règles du plan de sauvegarde et de mise en valeur ou du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.





Plan de la commune avec les noms de rues évoqués
Source : via Michelin

II - Patrimoine de la commune et ses enjeux

1. Contexte historique

Le territoire communal est marqué par la **vallée de Montvaux**, qui forme une profonde échancrure au sein des côtes de Moselle, orientée du nord-ouest au sud-est. Entre la vallée de Montvaux et le vallon du Tagnon se dessine un promontoire rocheux très prégnant dans le paysage : le **mont Saint-Germain**. Long de 570 m. pour 100 m. de large, il culmine à 312 m. au-dessus de la vallée.

L'éperon du mont Saint-Germain constituait un **endroit stratégique et privilégié pour surveiller la vallée de Montvaux et la route de Metz à Paris**. Les fouilles montrent une occupation dès le néolithique et continue jusqu'en 1760. Les pentes raides au sud, à l'est et à l'ouest du mont Saint-Germain forment une défense naturelle. Il est probable qu'un rempart fortifié, le « mur gaulois », ait été érigé à l'endroit appelé « Talus des pins » au nord du site. Le village prenait place dans la vallée et les habitants allaient se réfugier sur l'éperon fortifié en cas d'attaque.

Une nécropole est aménagée sur la partie sud du site dès l'époque mérovingienne (fin du VI^e siècle) et s'étend encore à l'époque carolingienne et au Moyen Âge. Le village devient une possession des évêques de Metz au XI^e siècle et apparaît sous le nom « castellum » (château en latin).

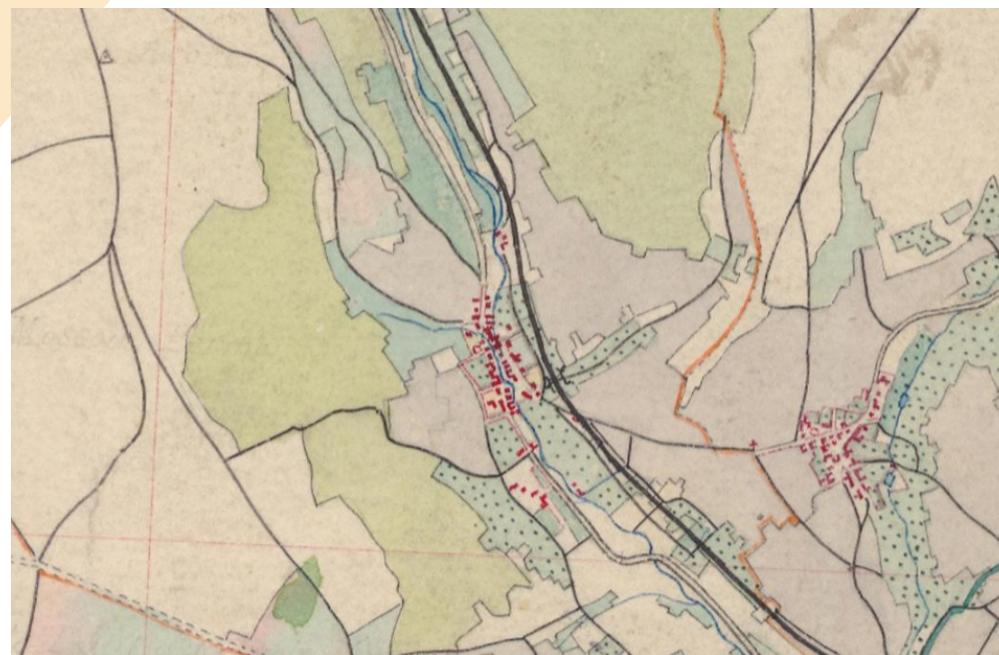
Au début du XIII^e siècle, le fief de Châtel fait partie du domaine des évêques de Metz. Il forme avec les fiefs d'Ars, d'Ancy et de Scy les « Quatre mairies » de l'évêque. Un prieuré y est établi par le pape Alexandre III en 1177. Il dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Metz.

Peu après, vers 1190-1220, un château est érigé sur le mont Saint-Germain. Il constituait la plus puissante forteresse des évêques de Metz au XII^e siècle et fut détruit au XIV^e siècle.

Le village est quant à lui détruit durant un siège en 1231, puis reconstruit vers 1235. La culture principale de la commune est alors la vigne.



Carte de Cassini, XVIII^e siècle



Carte de l'Etat-Major, 1820-1860

Une léproserie accompagnée d'un moulin est signalée en 1238. Elle était administrée par dix villages : Vaux, Jussy, Sainte-Ruffine, Moulins, Chazelles, Longeville, Scy, Lessy, Rozérieulles et « Chastel sous Saint Germain ». Les recherches actuelles la situent sur le territoire communal de Rozerieulles.

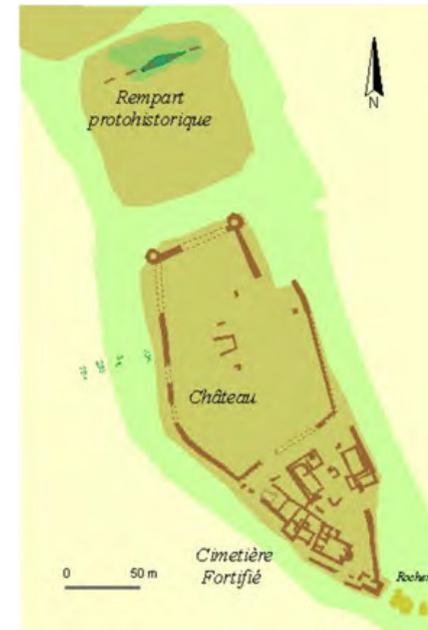
Le prieuré demeure après la destruction du château et fait office d'église pour les paroisses de Châtel et d'Amanvillers. Il entre en déclin avec la crise économique et les guerres du XV^e siècle. Les religieux de Saint-Vincent quittent le prieuré délabré en 1584. Peu avant, une église avait été construite dans la vallée pendant le XV^e siècle et les habitants ne souhaitent plus gravir le mont Saint-Germain pour la messe. En 1760, l'évêque de Metz supprime le culte au prieuré et ordonne sa destruction. L'église du village, dans la vallée, devient paroissiale.

Le village tirait sa subsistance de petites fermes et de l'exploitation de la force motrice du ruisseau de Montvaux (le ban de Châtel comptait ainsi 5 moulins).

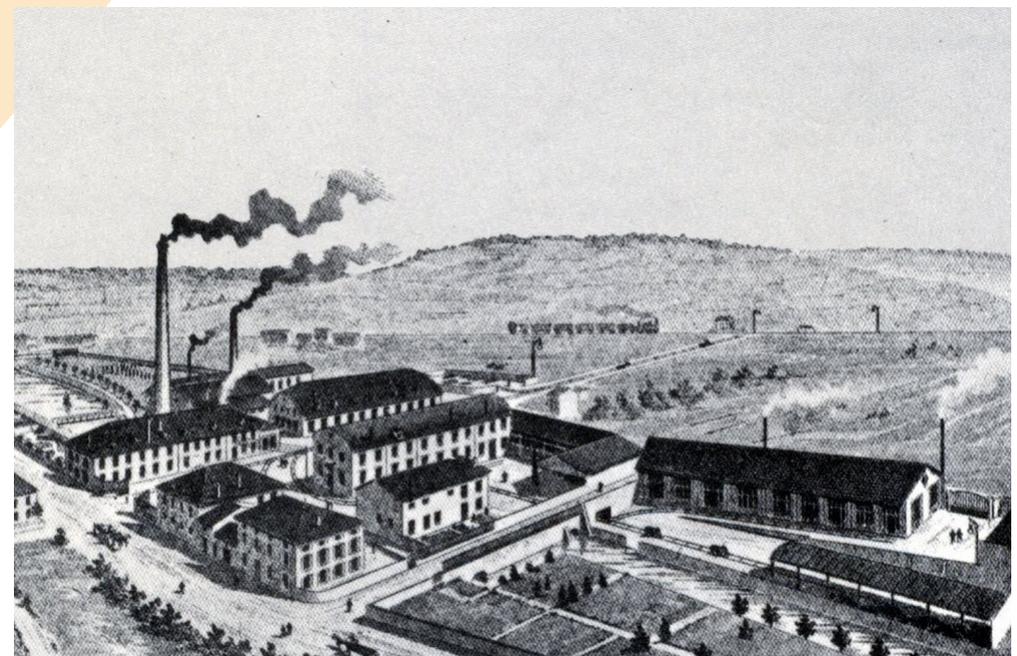
La force motrice de l'eau sera d'ailleurs exploitée au XIX^e siècle, avec l'installation d'une clouterie en 1832 en lieu et place d'un moulin, à l'actuel n° 11 rue de Verdun. Entre la seconde moitié du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, la clouterie Cannepin sera le principal employeur du village (113 ouvriers en 1904, 120 en 1936). Partiellement rachetée par une société franco-belge en 1936, l'usine ferme en 1938.

La Moselle annexée à l'Empire allemand de 1871 à 1918, la commune voit la construction d'un vaste groupe fortifié en 1899 sur le plateau occidental : le « Feste Kaiserin ». La commune se développe pendant l'Annexion, grâce notamment à l'arrivée de la ligne de chemin de fer entre Metz et Amanvillers, puis Paris.

Lors de la Seconde Annexion (1940-1944), un camp de prisonniers soviétiques, composé de travailleurs civils ou « Ostarbeiter », est créé dans le bois du Reposoir en 1942. Il est abandonné en 1944.



Plan des ruines du prieuré du mont Saint-Germain



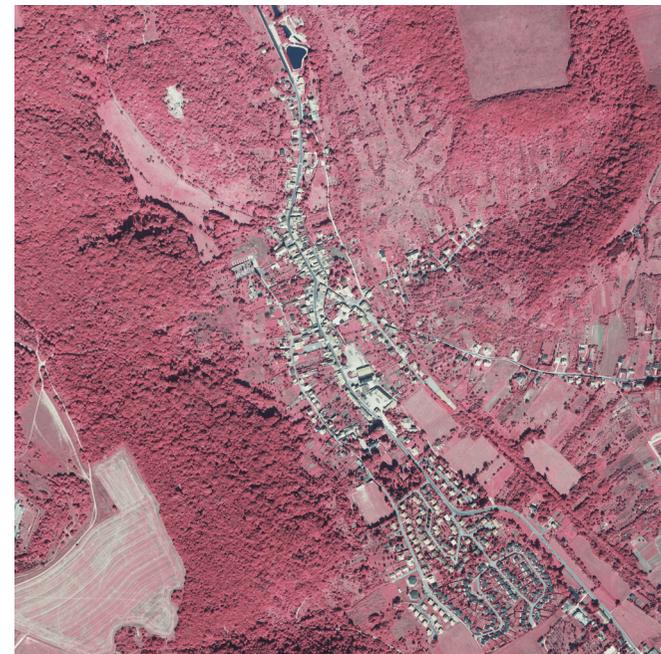
L'usine Cannepin en 1890-1899, vue depuis Cléry

Jusque dans les années 1970, la commune présente un caractère rural, qui s'est d'ailleurs accentué avec la fermeture de la clouterie en 1936, des forts au cours du 3^e quart du XX^e siècle et du chemin de fer en 1970.

Dès 1969, le premier lotissement pavillonnaire voit le jour : le Moulin Neuf (1959). Plusieurs autres lotissements construits en extension suivront : le Petit Moulin (1966), le Château-1 (1970), le Château-2 (1976), les Goules (1990) et rue du 18 Novembre (1999). Le centre-bourg est également densifié et les longues parcelles de jardins liées au bâti ancien sont divisées et loties.



Photographie aérienne IGN, 1969



Photographie aérienne IGN, 1989

2. Patrimoine communal

Patrimoine architectural

Le **mont Saint-Germain**, éperon surplombant la vallée, accueille des traces d'occupation dès le néolithique. Le **site archéologique** a révélé des vestiges préhistoriques, protohistoriques (fossé et rempart protégeant le nord du site, autel druidique), antiques (oppidum), du Haut Moyen-Age (nécropole), etc. Les vestiges datant du Moyen-Age central sont les plus conséquents, notamment le prieuré (établi en 1177 et détruit en 1760) et le château (construit vers 1190-1220 et détruit au XIV^e siècle). Le mont Saint-Germain n'est plus occupé depuis le XVI^e siècle.

Le **centre urbain** de la commune est aménagé au fond de la vallée de Montvaux, le long du ruisseau éponyme et de la RD 643 allant de Metz à Amanvillers.

Des **vestiges d'un aqueduc romain** ont été mis au jour lors de l'aménagement du lotissement du Petit Moulin.

Deux maisons datant en partie du XVI^e siècle sont encore visibles : l'une accolée à l'arrière du n°87 rue de Verdun, l'autre est une maison à tour établie au n° 35, rue de Verdun. Le bâti ancien du village date principalement du XVIII^e au XX^e siècle.

Les sources mentionnent la construction d'une **église dans le centre-bourg** au XV^e siècle, les habitants ne souhaitant plus gravir le mont Saint-Germain pour se rendre à l'église du prieuré. En 1760, l'évêque de Metz supprime le culte au prieuré, ordonne sa destruction et l'église du village devient paroissiale. Les habitants décident alors la construction d'une nouvelle église, placée sous le patronage de Saint-Germain-d'Auxerre. Sa construction, dans un style « grange » d'inspiration romane, est menée en 1764 par Jean Duval, entrepreneur à Metz. Elle n'a connu que quelques modifications mineures depuis le XIX^e siècle : remplacement de la sacristie de 1811 à droite et construction de la sacristie de gauche, remplacement des vitraux en 1843, puis 1964, enduit dans le chœur en 1970.

Plusieurs **croix, calvaires et monuments** complètent le patrimoine religieux communal : la croix de Lessy (érigée en 1805 devant le n°12 route de Lessy), le calvaire des Bourbons (érigé en 1814 sur la RD 643 dans le virage à la hauteur du



Église Saint-Germain d'Auxerre et fontaine

lotissement dit « du Château »), le Monument du Souvenir Français au cimetière municipal et la croix du haut du cimetière (érigée en 1888).

La **mairie-école** a quant à elle été érigée en 1865.

Seule la **salle Saint-Henri** a survécu à l'**usine Cannepin**, érigée en 1832 et liquidée en 1938. D'abord foyer des œuvres paroissiales, ce bâtiment est devenue le Foyer des anciens, puis le lieu de réunion des associations châtelaises.

Le propriétaire de l'usine, Henri Cannepin, s'était fait construire le **château de Chahury** entre 1910 et 1912 par l'architecte messin Adrien Collin. De style Louis XV, il comprend des communs, un jardin d'hiver, une allée de marronnier et son domaine arboré est fermé d'un portail et grilles forgées.

D'autres maisons de maîtres remarquables sont encore visibles sur la commune :

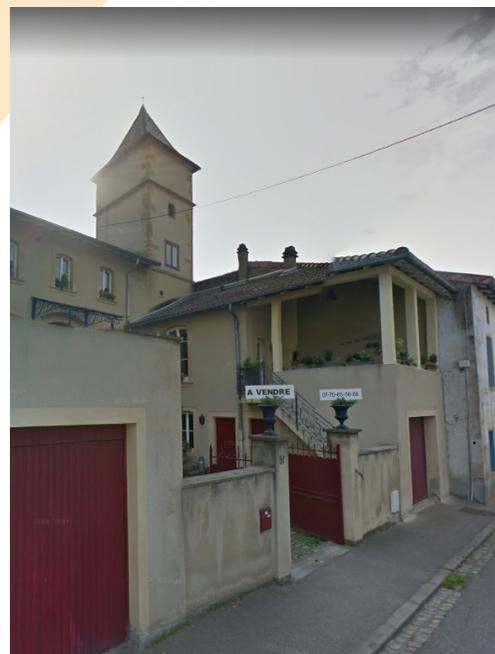
- le **château Fleury**, maison de maître flanquée d'une tour, construite au n° 57, rue de Verdun entre 1811 et 1847,
- le **château Joly**, construit sur la place Bompard et dont il ne reste aujourd'hui qu'un belvédère,
- la **Villa des Roses**, construite à la fin du XIX^e siècle au n°6, rue Jeanne d'Arc, et qui accueillait un café-hôtel-restaurant réputé. L'établissement a été fermé en 1965.

A l'ouest de la vallée de Montvaux, sur le plateau, prennent place plusieurs exploitations agricoles historiques :

- **La ferme de La Folie**. Mentionné dès 1285 ce lieu-dit fut habité en 1676 et les bâtiments reconstruits en 1742.
- **La ferme de Leipzig**. Bâtie en 1814, sa dénomination rappelle la bataille des Nations où Napoléon 1^{er} fut défait. A l'automne 1915 des travaux de fortification à proximité mirent au jour des caves romaines disparues lors de l'édification du Fort de Guise. Un abreuvoir municipal existait en 1772 près de la ferme, mais les sources l'alimentant se sont progressivement tarées.
- **La ferme de Moscou**. Érigée aux environs de 1812-1813, elle tient son nom de la Campagne de Russie.



La mairie-école



Château Joly



Ferme de la Folie

Le territoire communal accueille également un riche **patrimoine militaire**. Lors de la première Annexion en 1870, les Allemands construisent plusieurs **groupes fortifiés** sur le plateau : Kaiserin (Jeanne d'Arc), Leipzig (François de Guise) et Lothringen (Lorraine). Ces groupes ont progressivement été abandonnés à la fin du XX^e siècle.

Servant de support aux groupes fortifiés, des **casernes** ont été construites dans la vallée : le **quartier Serret à Petit Châtel**. Le site avait accueilli vers 1880 une école d'artillerie. La construction, par les allemands, des premiers bâtiments de la caserne eut lieu entre 1912 et 1918. Les Français complétèrent l'ensemble en 1933.

Enfin, de nombreuses **fontaines et lavoirs** parsèment la commune, grâce à la présence du ruisseau et de plusieurs sources sur le plateau : la fontaine de la place de l'église et la fontaine de la rue Jeanne d'Arc, la fontaine et le grand lavoir de la rue de Verdun, la fontaine-lavoir de Cléry et la fontaine de la Garde de Dieu au bas de la rue de Lessy.

Les **moulins et usines** utilisant la force motrice de l'eau ont aujourd'hui disparu.

12

Patrimoine urbain

L'urbanisme de la commune est structuré par deux axes parallèles : le ruisseau de Montvaux et la rue de Verdun (RD 643). Le bourg ancien présente la forme d'un village-rue - à l'exception de quelques impasses et petites rues perpendiculaires - avec un bâti aménagé le long de la voie. Le vallon étroit a en effet fortement limité l'étalement urbain.

Les extensions pavillonnaires de la seconde moitié du XX^e siècle sont venues « épaissir » la zone urbaine, avec un tracé viaire caractéristique.

Patrimoine paysager

Le bourg ancien est implanté au fond du **vallon encaissé de Montvaux**. Le ruisseau éponyme constituait auparavant une force motrice importante, utilisée par plusieurs **moulins** (5 sont mentionnés), puis une **usine**. Ces éléments ont aujourd'hui disparu. Le débit du ruisseau a part ailleurs diminué, obligeant à un redimensionnement de son cours en 1999 pour éviter les envasements.



Groupe fortifié Jeanne d'Arc



Caserne Serret du Petit Châtel

Non loin du ruisseau, à flanc de coteau, prend place le tracé de l'ancienne voie ferrée. Désaffectée à partir de 1970, elle forme un chemin piéton permettant d'aller du Petit Chatel à Amanvillers.

La zone urbanisée est encadrée par des **coteaux boisés** et très peu de parcelles agricoles prennent place sur le territoire communal. Le mont Saint-Germain est également entièrement boisé, de même que les emprises des anciens forts. L'emprise du fort Jeanne d'Arc accueille d'ailleurs un arbre remarquable : le **hêtre des batailles**, arbre remarquable par ses formes tourmentées, dont le nom fut donné par Pierre Kieffer, botaniste et naturaliste émérite de Metz, en référence à la bataille de Gravelotte.

Enfin, le plateau est occupé par de **grandes cultures en openfield**.



Ruisseau de Montvaux après les travaux de restauration

III - Les monuments historiques et leurs rayons de 500 mètres de protection initiaux

Châtel-Saint-Germain accueille sur son territoire communal deux Monuments historiques : le **Site archéologique du Mont-Saint-Germain**, classé le 17 mars 2003, et le **Château de Chahury**, inscrit le 15 décembre 1980.

A ce jour, les rayons de 500 mètres des deux Monuments historiques englobent l'ensemble de la zone urbaine communale, une large partie des coteaux boisés du vallon et une partie du plateau au nord-ouest.

La partie sud du territoire communal est également concernée par le périmètre de 500 mètres de l'église Saint-Gorgon de Lessy (inscrite le 9 décembre 1983) et d'une résurgence de l'église Saint-Rémi de Rozerieulles (inscrite le 28 décembre 1984), qui a été conservée après la création de son PDA le 24 août 2021.

14

1. Le Site archéologique du Mont-Saint-Germain et le château de Chahury

Le **Mont Saint-Germain** est un éperon calcaire dominant le vallon de Montvaux. Ses premières occupations remontent au néolithique moyen II et néolithique final (IV^e millénaire av. J.-C.). A l'Age du Fer, ce promontoire naturel est barré au nord par un système défensif (comprenant mur et fossé), faisant du mont Saint-Germain le premier grand site fortifié de hauteur à la périphérie de Metz, capitale des Médiomatriques. La découverte d'un oppidum et de poteries atteste d'une occupation pendant l'Antiquité tardive.

La période médiévale est cependant la plus représentée sur le site archéologique, avec la mise au jour d'une nécropole de la fin du VI^e et VII^e siècles, d'un prieuré et d'un château fort du XII^e siècle. Cet ensemble était accompagné de structures domestiques et artisanales (fours à pain et à chaux, atelier métallurgique, etc.). L'ensemble fut progressivement abandonné, puis détruit à partir du XIV^e siècle.



Périmètres de protection existants.
Source : Atlas des patrimoines

Remplaçant un château de la fin du XVIII^e siècle, le **château de Chahury** a été érigé de 1910 à 1912 par l'architecte messin Adrien Collin, pour l'industriel Henri Cannepin, propriétaire de la clouterie éponyme située sur le territoire communal. L'extérieur puise dans l'architecture Louis XV, tandis que le décor intérieur est influencé par l'Art Nouveau, notamment dans les vitraux du jardin d'hiver et dans les grilles en fer forgé. Il comprend également des communs, un jardin d'hiver, une allée de marronnier et prend place au sein d'un domaine arboré fermé d'un portail et de grilles forgées.

Construit pendant la première Annexion allemande, le château rejette les formes germaniques alors plébiscitées pour le classicisme français. Il se rapproche en ce sens du château de Mercy à Ars-Laquenexy, construit à la même période, comme un « manifeste » pro-français.

2. Contexte proche

Le site archéologique du mont Saint-Germain prend place sur un éperon calcaire boisé. La partie nord de ce dernier, donnant sur le plateau, accueille des cultures en openfield. Les pentes raides du mont descendent jusqu'au fond des vallons, où se trouvent les routes, le ruisseau de Montvaux et quelques habitations.

Le château de Chahury se trouve à l'extrême sud du centre ancien de Chatel-Saint-Germain, au sein d'un domaine arboré et clos de grilles. Au nord-ouest, à l'est et au sud du domaine prennent place des lotissements pavillonnaires. À l'ouest se trouve le stade communal. Enfin, au nord prend place l'extrémité du bourg ancien, avec des maisons anciennes et mitoyennes des rues de Cléry et de Verdun (RD 643).



Vue de la commune depuis le Mont Saint-Germain



Vue du mont Saint-Germain depuis la RD 643 dans le centre-bourg

3. Contexte lointain/en dehors du rayon des 500 mètres

Le contexte lointain du site archéologique du mont Saint-Germain se compose des coteaux boisés des deux vallons, puis des grandes parcelles de culture en openfield sur le plateau. Hors de l'ancien rayon de 500 mètres se trouvent les fermes de la Folie, de Moscou et de Leipzig ainsi que les anciens groupes fortifiés Kaiserin (Jeanne d'Arc), Leipzig (François de Guise) et Lothringen (Lorraine).

Au sud-est prend place le bourg ancien, depuis lequel le mont est particulièrement visible.

Le contexte lointain du château de Chahury se compose également des coteaux boisés des deux vallons, puis des grandes parcelles de culture en openfield sur le plateau. Au sud, le vallon encaissé s'ouvre sur la vallée de la Moselle. L'étalement urbain y est plus important, avec de nombreux lotissements pavillonnaires et zones d'activités. Le Petit Chatel accueille les casernes du quartier Serret, construites pendant l'Annexion et l'Entre-deux Guerres, qui prennent place le long de l'avenue de la Libération.



Cultures en openfield sur le plateau depuis la route de Verneville.
A gauche le fort Leipzig, à droite la ferme de Moscou



Caserne Serret du Petit Châtel

IV - Limites et enjeux du nouveau PDA

Le PDA proposé tient compte des grands enjeux des Monuments historiques et de leur environnement :

- la dimension isolée du mont Saint-Germain entre le vallon de la route de Verneville et celui du ruisseau de Montvaux,
- son paysage de pentes abruptes et boisées,
- la cohérence urbaine et la physionomie du centre-bourg de Châtel-Saint-Germain, étirée dans le vallon encaissé du ruisseau de Montvaux,

1. Conservés à l'intérieur du périmètre de protection

Sont conservés à l'intérieur du Périmètre Délimité des Abords :

- les **pent**es boisées et les deux vallons encadrant le mont Saint-Germain, comprenant les voies de circulation, le ruisseau de Montvaux et le bâti de part et d'autres de la voie. L'ancienne voie de chemin de fer constitue une limite évidente et lisible. Plus au sud, l'amorce des pentes côté ouest est comprise dans le périmètre. La gestion de cet ensemble encadrant la verticalité du mont Saint-Germain constitue un enjeu fort.
- le **centre ancien de la commune**, qui possède un bâti cohérent et un patrimoine remarquable dont la gestion est souhaitable. Les trois voies sud-est - nord-ouest ouvrent également des perspectives sur le mont.
- les **premiers pavillons au sud du château et le stade**, qui sont en covisibilité directe et dont la gestion constitue un enjeu important.

2. Exclus du périmètre de protection

Sont exclus du Périmètre Délimité des Abords :

- les **coteaux boisés encadrant la zone urbanisée**, qui constituent des zones naturelles dont la gestion ne constitue pas un enjeu.
- le **quartier du Petit Chatel**, accueillant le quartier Serret, et le plateau nord-ouest, accueillant les fermes de la Folie de Moscou et de Leipzig ainsi que les anciens groupes fortifiés Kaiserin (Jeanne d'Arc), Leipzig (François de Guise) et Lothringen (Lorraine). Bien que présentant une valeur patrimoniale indéniable, ces ensembles sont trop éloignés des Monuments historiques pour être intégrés au sein du PDA.



Vue du vallon depuis le site archéologique du mont Saint-Germain



Ensembles rue de Verdun, en face du domaine du château

3. Proposition de nouveau périmètre

Surface ancien périmètre : 283 ha

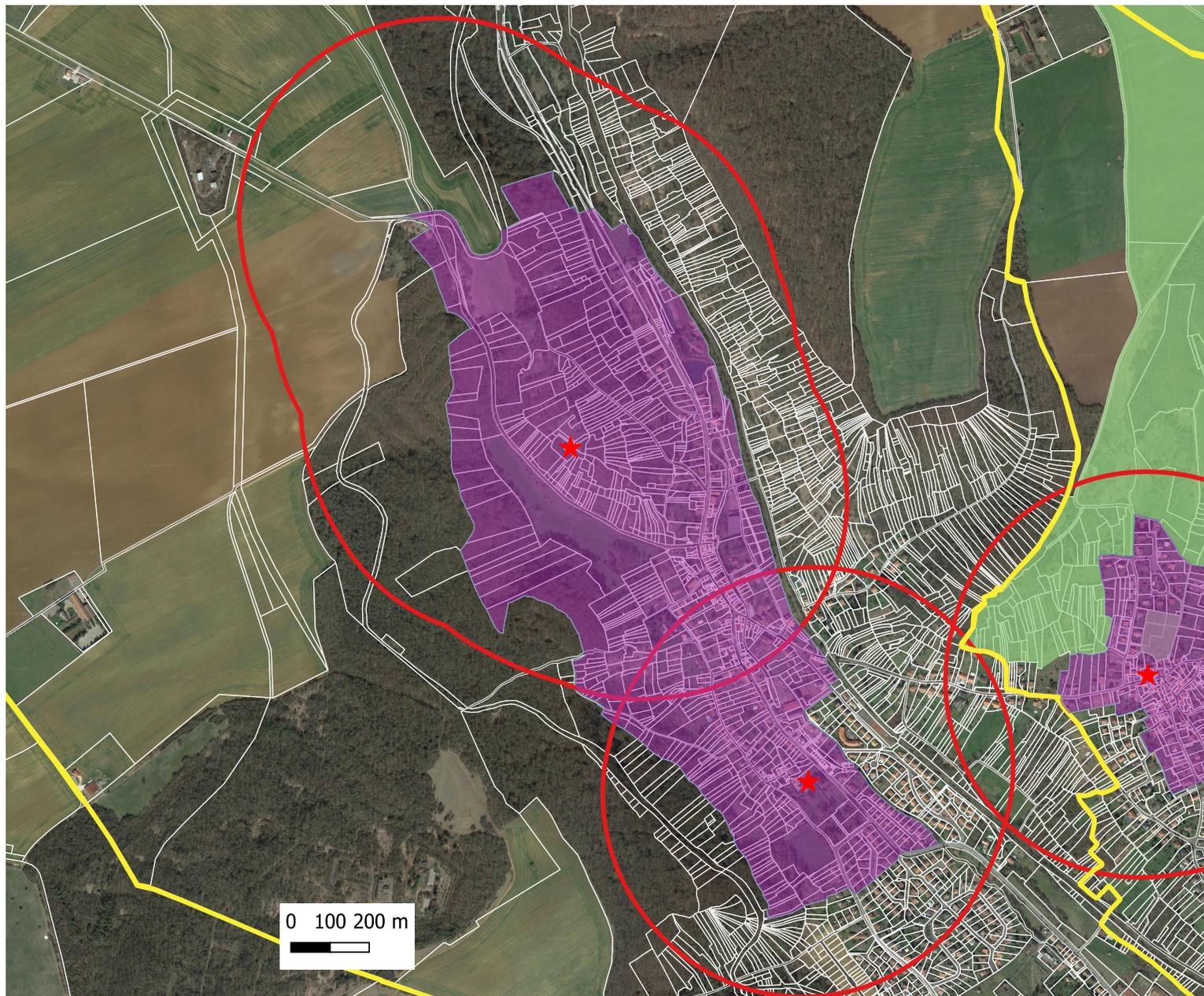
Surface nouveau PDA : 106 ha

18



Légende PDA

-  Monument(s) historique(s)
-  Proposition de PDA
-  Ancien(s) périmètre(s) de 500m.
-  Limites communales



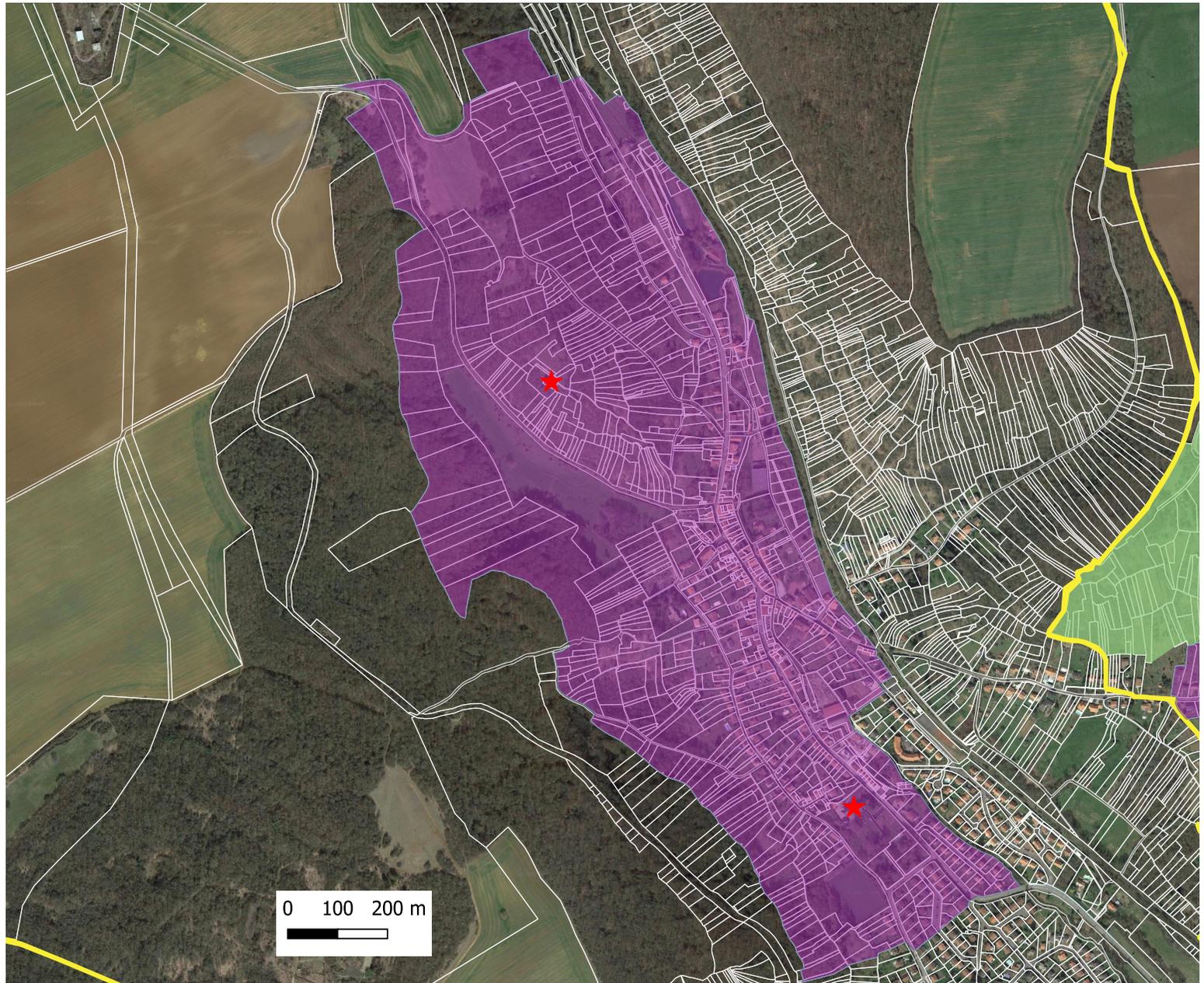
Proposition de Périmètre Délimité des Abords des Monuments historiques de Châtel-Saint-Germain

Surface ancien périmètre : 283 ha
Surface nouveau PDA : 106 ha



Légende PDA

-  Monument(s) historique(s)
-  Proposition de PDA
-  Limites communales



Proposition de Périmètre Délimité des Abords des Monuments historiques de Châtel-Saint-Germain

